COMMUNE DE PUTANGES-LE-LAC SEANCE DU 21 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt et un décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PUTANGES-LE-LAC, convoqués le quinze décembre deux mil vingt se sont réunis dans la salle Jean Féron, sous la Présidence de Monsieur Sylvain GAUDIN, 1er Adjoint, représentant Monsieur Sébastien LEROUX excusé.

<u>Etaients présents</u>: MM Sylvain GAUDIN, Jeanne GUILLOUET, Jean-Louis PITEL, Monique GUIBOUT, Françoise DUARTE, Andrée NOEL, Monique FOUREY-BECHET, Gérard GRANDSIRE, Philippe MALLARD, Annick MACE, Nelly GREUSARD, Philippe GRANDIN, Dominique GAUDIN, Marie-Andrée LAPRUNE, Sophie PICHONNIER, Stéphane GACOIN, Mickaël AGOSTINI, Stéphane DAVID, Hélène MAUGER, Sébastien BEAUFRERE, Sylvain PICHONNIER, Kévin LEGENTIL.

Absents ayant donné procuration : Mr Sébastien LEROUX donne procuration à Mr Sylvain GAUDIN, Mme Yvette RUBAN donne procuration à Mme Jeanne GUILLOUET.

<u>Absents excusés</u>: Mr Ludovic BAECHLER, Mme Véronique DELAUNAY, Mme Isabelle QUERON, Mr Anthony GUILMIN, Mme DESMARES Elisabeth, Mr Jean-Pierre GOHIN.

Absents: Mme Chantal LEFOYER, Mr Stéphane AUVRAY, Mme Héloïse LONGUET

Secrétaire : Mme Jeanne GUILLOUET

Le Conseil Municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour, les rapports supplémentaires suivants :

- > Réalisation d'une extension du réseau orange de la clinique vétérinaire
- ➤ Virement de crédit 3/2020 Budget Commune
- ➤ Virement de crédit 4/2020 Budget Commune
- ➤ Délégation de maitrise d'ouvrage au Symoa
- ➤ Réalisation d'un emprunt pour financer l'acquisition de l'immeuble de la Poste et du logement adjacent cadastre AB 400. 401 .402 Commune déléguée de Putanges-Pont-Ecrépin

Il est ensuite procédé à l'approbation du compte rendu de la séance du 16 novembre 2020.

Aucune observation n'ayant été soulevée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2020-12-01 CAMPING MUNICIPAL DU VAL D'ORNE – RECRUTEMENT D'UN AGENT SAISONNIER

Monsieur le 1^{er} Adjoint donne la parole à Madame Jeanne GUILLOUET, Présidente de la commission personnel administratif, cérémonies, manifestations, sécurité

Madame GUILLOUET informe les Membres du Conseil qu'il y a lieu, comme chaque année, de recruter un agent saisonnier afin d'asurer le bon fonctionnement du camping municipal du Val d'Orne situé sur la commune historique de PUTANGES PONT ECREPIN et rappelle que le camping sera ouvert du 1er avril 2021 au 30 septembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

- ➤ Décide de créer un poste saisonnier d'adjoint technique, du 1^{er} avril 2021 au 30 septembre 2021, à raison de 13 heures par semaine dont 2 heures consacrées au ménage des sanitaires et de l'accueil.
- ➤ Dit que cet agent sera rémunéré sur la base du 1er échelon de l'échelle C1, indice brut 350 majoré 327
- > Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de travail à durée déterminée à intervenir.

<u>2020-12-02 ADHESION AU CONTRAT GROUPE DU CENTRE DE GESTION DE L'ORNE POUR L'ASSURANCE DU PERSONNEL – ANNEE 2021</u>

Monsieur le 1^{er} Adjoint donne la parole à Madame Jeanne Guillouet, Présidente de la commission personnel administratif, cérémonies, manifestations, sécurité

Madame GUILLOUET rappelle que, dans le cadre des dispositions de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Orne a par courrier informé la commune du lancement de la procédure lui permettant de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Madame GUILLOUET expose le contrat et les garanties présentés lors de sa commission du 17 décembre 2020. Actuellement le taux global de cotisation est fixé à 4.91 % pour les agents affiliés à l'Ircantec.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 :

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

➤ Décide ;

> Article 1 : D'accepter la proposition suivante :

GRAS SAVOYE courtier, gestionnaire du contrat groupe et GROUPAMA assureur

Contrat ayant pour objet d'assurer les agents affiliés à la CNRACL.

Le contrat géré sous le régime de la capitalisation.

Les conditions d'assurance sont les suivantes :

- ➤ Niveau de garantie :
 - décès
 - accidents de service et maladies imputables au service avec franchise 10 jours fermes par arrêt
 - congés de longue maladie et de longue durée sans franchise néant
 - maternité, paternité, accueil de l'enfant et adoption sans franchise 10 jours par arrêt
 - maladie ordinaire avec franchise 15 jours fermes par arrêt
- > Taux de cotisation : 5.42 %
- Contrat a pour objet d'assurer les agents affiliés à l'IRCANTEC.

Le contrat est géré sous le régime de la capitalisation. Les conditions d'assurance sont les suivantes :

- Niveau de garantie :
 - accidents de travail / maladie professionnelle sans franchise
 - congés de grave maladie sans franchise
 - maternité, paternité, accueil de l'enfant et adoption sans franchise
 - maladie ordinaire avec franchise 10 jours fermes par arrêt
- > Taux de cotisation : 1,15 %

Dispositions communes à ces deux contrats :

- ➤ Date d'effet de l'adhésion : 1er janvier 2021
- ➤ Date d'échéance : 31 décembre 2024 (possibilité de résilier à l'échéance du 1er janvier, avec un préavis de 6 mois)
- La base de l'assurance est constituée du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension et des composantes additionnelles retenues suivantes :
 - Nouvelle bonification indiciaire (NBI),
 - Supplément familial (SFT),
 - primes mensuelles fixes ou indemnités mensuelles fixes autres que celles ayant le caractère de remboursement de frais.
 - tout ou partie des charges patronales.

Le Centre de gestion de l'Orne, établissement public indépendant de l'assureur, prend en charge la gestion du contrat groupe assurance statutaire dont la mission se décompose comme suit :

- Aide à la constitution des dossiers de demande d'indemnisation (vérification des pièces justificatives, relance pour obtenir les pièces manquantes...),
- > Traitement des prestations,
- ➤ Conseil pour la gestion des services associés (expertises, contre-visites, recours contre tiers responsable, accompagnement psychologique, prévention...).

La contrepartie de ces prestations donnera lieu à un versement additionnel de **0.25** % de la masse salariale totale déclarée (et composantes additionnelles éventuellement retenues) des agents couverts par l'assurance statutaire.

Les relations entre la collectivité et le Centre de gestion seront formalisés par une convention de gestion. Cette convention restera en vigueur tant que la collectivité sera adhérente au contrat groupe d'assurance statutaire.

- ➤ Article 2 : le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à adhérer au présent contrat groupe assurance statutaire couvrant les risques financiers liés aux agents, fonctionnaires ou non titulaires souscrit par le CDG 61 pour le compte des collectivités et établissements de l'Orne, à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.
- ➤ Article 3 : le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de gestion du contrat groupe assurance statutaire avec le Centre de Gestion de l'Orne.

2020-12-03 REALISATION D'UN EMPRUNT POUR FINANCER L'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE DE LA POSTE ET DU LOGEMENT ADJACENT CADASTRE AB 400, 401, 402 - COMMUNE DELEGUEE DE PUTANGES PONT ECREPIN

Monsieur le 1er Adjoint donne la parole à Monsieur Philippe MALLARD, Président de la commission des finances et des Budgets. Mr MALLARD rappelle à l'Assemblée la délibération du 16 novembre 2020 stipulant l'acquisition de la maison de la Poste et celle adjacente cadastrées AB 400, 401, 402. et le recours à l'emprunt pour financer cette opération.

Après avoir sollicité 4 banques locales, 3 ont répondu aux conditions suivantes :

- <u>. Crédit Agricole</u> : Prêt de 190 000€ sur 10 ans au taux de 0.39%, échéance trimestrielle de 4 845.54€, 200€ de frais de dossier
- <u>. Caisse d'Epargne</u> : Prêt de 190 000€ sur 10 ans au taux de 0.35%, échéance trimestrielle de 4 835.69€, 150€ de frais de dossier
- <u>. La Banque Postale</u> : Prêt de 190 000€ sur 10 ans au taux de 0.35%, échéance trimestrielle de 4 835.69€, 200€ de frais de dossier
- . Crédit Mutuel ayant répondu verbalement n'être pas placé et proposant 0.76% sur 10 ans.

Mr MALLARD propose de retenir la moins disante, à savoir celle de la Caisse d'Epargne avec un taux de 0.35%, échéances trimestrielles de 4 835.69€.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité des Membres présents ;

> Approuve la proposition énoncée par Mr MALLARD

- ➤ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt de 190 000€ dont le remboursement s'effectuera :
 - . sur la durée de 10 ans
 - . Au taux fixe de : 0.35%
 - . Avec des échéances constantes
 - . Sur une périodicité trimestrielle
 - . Avec des frais de dossier de 150€
- > S'engage pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécesaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obliatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.
- > Autorise Mr le Maire ou son représentant à signer au nom de la commune le contrat de prêt ainsi que sa mise en place.

2020-12-04 DECISION MODIFICATIVE N°4/2020- BUDGET COMMUNE

Monsieur le 1^{er} Adjoint donne la parole à Monsieur MALLARD, Président de la commission des finances et des Budgets.

Monsieur MALLARD expose le besoin d'effectuer une décision modificative pour abonder la section des dépenses d'investissement afin de pouvoir financer l'acquisition de l'immeuble de la Poste et les frais divers pour un montant de $190\ 000\$ € $(175\ 000\$ € $+\ 15\ 000\$ €).

Monsieur le 1er Adjoint informe l'Assemblée qu'il convient d'effectuer la décision modificative suivante :

Section d'investissement

OBJET	RECETTES		DEPENSES	
	Article	Somme	Article	Somme
<u>DI – Opération 0008</u> - Acquisitions foncières			2138	+ 190 000€
RI – Chapitre 16	1641	+ 190 000 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

➤ Accepte la décision modificative n°4/2020 comme énoncée ci-dessus.

2020-12-05 DECISION MODIFICATIVE N°5/2020 - BUDGET COMMUNE

Monsieur le 1^{er} Adjoint donne la parole à Monsieur MALLARD, Président de la commission des finances et des Budgets.

Monsieur MALLARD expose le besoin d'effectuer une décision modificative pour abonder la section des dépenses d'investissement afin de pouvoir effectuer le règlement des deux factures de l'entreprise Modularis pour un montant de 120 € pour la commune déléguée de Ménil-Jean et pour un montant de 240 € pour la commune déléguée des Rotours.

Monsieur le 1er Adjoint informe l'Assemblée qu'il convient d'effectuer la décision modificative suivante :

Section d'Investissement

OBJET	RECETTES		DEPENSES	
	Article	Somme	Article	Somme
DI- Opération 2018004			21538	-300€
DI-Chapitre 21 (Immobilisations incorporelles)			2051	+300€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

➤ Accepte la décision modificative N°5/2020 comme énoncée ci-dessus.

2020-12-06 DECISION MODIFICATIVE N°6/2020 - BUDGET COMMUNE

Monsieur le 1^{er} Adjoint donne la parole à Monsieur MALLARD, Président de la commission des finances et des Budgets.

Monsieur MALLARD expose le besoin d'effectuer une décision modificative pour abonder la section des dépenses d'investissement afin de financer le projet de l'adressage communal pour un montant de 15 600 €.

Monsieur le 1er Adjoint informe l'Assemblée qu'il convient d'effectuer la décision modificative suivante :

Section d'investissement

OBJET	RECETTES		DEPENSES	
	Article	Somme	Article	Somme
DI – Opération 0009 -ADAP			21318	-15600 €
DI – Chapitre 21 Immobilisations Corporelles			2152	+15600€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

➤ Accepte la décision modificative N° 6/2020 comme énoncée ci-dessus.

2020-12-07 TARIFS ASSAINISSEMENT 2021- COMMUNE DELEGUEE DE RABODANGES

Monsieur Sylvain GAUDIN, 1er Adjoint, Président de la commission travaux de voirie, bâtiments communaux, réseaux, assainissements, eau et électricité, soumet les tarifs 2021 de la part communale de l'assainissement de RABODANGES comme suit :

Part fixe (abonnement part communale): 145,83 € HT/an

Part variable (consommations) : 3,58 € HT dont une taxe de 0,25 € HT (par m³ consommé,

correspondant

à la redevance de modernisation des réseaux)

Il est précisé que la part variable est calculée sur la base d'une consommation de 25 m³ par an et par personne rattachée au foyer.

Monsieur le 1er Adjoint invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ces tarifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

➤ Décide de fixer la redevance assainissement de RABODANGES à <u>compter du 1^{er} janvier 2021</u> comme énoncéci-dessus.

<u> 2020-12-08 TARIFS ASSAINISSEMENT 2021 – COMMUNE DELEGUEE DE LA FORET AUVRAY</u>

Monsieur Sylvain GAUDIN, 1er Adjoint, Président de la commission travaux de voirie, bâtiments communaux, réseaux, assainissements, eau et électricité, soumet les tarifs 2021 de la part communale de l'assainissement de LA FORET AUVRAY comme suit :

Part fixe (abonnement part communale) : 152.46 € HT/an

Part variable (consommations) : 1,50 € HT(par m3 d'eau consommé)

Monsieur le 1er Adjoint invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ces tarifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

➤ Décide de fixer la redevance assainissement de LA FORET AUVRAY à <u>compter du 1^{er} janvier 2021</u> comme énoncé ci-dessus.

2020-12-09 TARIFS REDEVANCES ASSAINISSEMENT DE PUTANGES PONT ECREPIN - EXERCICE 2021

Monsieur Sylvain GAUDIN, 1er Adjoint Président de la commission travaux de voirie, bâtiments communaux, réseaux, assainissements, eau et électricité, soumet les tarifs 2021 de la part communale de l'assainissement de Putanges-Pont-Ecrépin comme suit :

Part fixe (abonnement part communale): 22.40 € HT / an, logement au 1er janvier 2021

Part variable (consommations) : 0,34 € par m3 d'eau consommé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

➤ Décide de fixer à compter du 1^{er} janvier 2021 les tarifs de redevances d'assainissement collectif auprès des usagers du service d'assainissement collectif de la commune de Putanges-Pont-Ecrepin :

> Part fixe collectivité : 11,20 € HT / logement au 1er janvier 2021

➤ Part variable collectivité : 0,34 € par m3 d'eau consommé

A cette redevance s'ajoute sur la facture de l'usager : La redevance pour modernisation des réseaux de collecte perçue au titre de l'Agence de l'Eau Parts du délégataire, fixe et variable, suivant contrat Le montant de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

2020-12-10 TARIFS CAMPING DU VAL D'ORNE - ANNEE 2021

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe l'Assemblée qu'il est proposé de reconduire pour 2021 les mêmes tarifs au camping que pour 2020.

Ainsi, les tarifs applicables pour l'année 2021 seraient les suivants :

-Par personne : 2,20 €

-½ tarif pour les enfants de moins de 7 ans : 1,10 €

--Par emplacement : 3,50 € -Par véhicule : 1,60 €

-Par camping-car pour 2 personnes (pour une nuit tout compris hors électricité) : 11,50 €

Par personne supplémentaire : 1,35 € (gratuit pour les enfants de moins de 7ans)

(séjour prolongé, au-delà de la 1ère nuit, les camping-caristes paient le tarif normal du camping)

Une <u>remise de 5%</u>, sur présentation d'un justificatif, sera appliquée pour les camping-caristes qui adhérent à la Fédération Française des Caravaniers et Camping-Caristes.

Garage mort : 4,00 €

Electricité (éclairage seul) : 3,00 € Par chien ou autre animal : 1,00 €

Par caravane ou véhicule (double essieu) : 30,00 €

Tout compris, par personne (tarif groupe, à partir de 10 jeunes) : 3,80 €

Le jeton borne camping-car : 3,00 €

Il est précisé que pour tout séjour de plus d'un mois consécutif, une minoration de 10 % sera appliquée sur la totalité de la facture.

Monsieur le 1^{er} Adjoint invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur les propositions de la commission communication et tourisme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal ;

➤ Approuve la proposition de la commission communication et tourisme sur les tarifs 2021 du camping du Val d'Orne.

2020-12-11 TARIFS DES CIMETIERES 2021

Monsieur Sylvain GAUDIN, 1er Adjoint, Président de la commission travaux de voirie, bâtiments communaux, réseaux, assainissements, eau et électricité, informe l'Assemblée qu'il a réuni la commission le 16 décembre 2020 pour fixer les tarifs pour 2021 des cimetières des 9 communes historiques.

Par souci d'uniformisation sur la commune, il est proposé les tarifs suivants, applicables au 1er janvier 2021 :

Concession 50 ans : 150 €

Cavurne et ou colombarium 50 ans : 200 €

Une exception le tarif de concession sur Putanges-Pont-Ecrépin : 250 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents :

> Approuve la proposition de tarifs 2021 de la commission bâtiments communaux pour les cimetières.

2020-12-12 TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES 2021

Monsieur Sylvain GAUDIN, 1er Adjoint, Président de la commission travaux de voirie, bâtiments communaux, réseaux, assainissements, eau et électricité, informe l'Assemblée qu'il a réuni la commission le 16 décembre 2020 pour les tarifs 2021, des locations de salles communales.

Les tarifs applicables au 1er janvier 2021 sont proposés, comme suit :

Commune historique de Chênedouit : salle polyvalente (capacité 100 personnes avec cuisine).

Location:

Habitants de la commune 120 € Habitants hors commune 200 €

+ Chauffage : 20 € Caution : 500 €

Commune historique de La Forêt Auvray : salle polyvalente (capacité 50 personnes avec cuisine).

Location :

Habitants hors commune 100 €

Habitants de la commune 60 €

+ Chauffage : 10 € Caution : 250 €

Commune historique de La Fresnaye au Sauvage : salle communale (capacité 45 personnes avec cuisine)

Location:

Habitants de la commune 60 € Habitants hors commune 100 €

+ Chauffage : 10 € **Caution** : 250 €

Commune historique de Ménil-Jean : salle communale (capacité 45 personnes avec cuisine)

Location:

Habitants de la commune 60 € Habitants hors commune 100 €

+ Chauffage : 10 € Caution : 250 €

Commune historique de Putanges-Pont-Ecrepin :

- -Pour les associations dont la Communauté de Communes du Val d'Orne a la compétence, il sera réclamé une somme de 220 € par association du 1er janvier au 31 décembre 2021 (Tennis de table, judo).
- -L'office du Tourisme et le Club de l'Amitié règleront une somme de 220 € par an.
- -Le Club des Aînés de l'ancien canton (pour la séance de gymnastique) règlera une somme de 110 €.
- -Pour les diverses manifestations des aînés du canton et du club de l'Amitié en dehors de l'assemblée générale, un tarif forfaitaire de 80 €/jour sera facturé.
- -Le théâtre réglera une somme de 200 € pour l'ensemble des séances.
- -Les salles seront gratuites pour les associations ayant leur siège à la mairie de Putanges sans cuisine, + 40 € avec cuisine.
- -Pour les réunions des services sociaux extérieurs à la commune, la salle sera gratuite.
- -Pour toute manifestation exceptionnelle départementale/régionale ou nationale qui participerait au rayonnement de notre commune, l'organisateur pourra solliciter la gratuité de la salle Féron. Dans ce cas, seules, les charges seraient à régler.

Salle du REZ-DE-CHAUSSEE (capacité 80 personnes sans cuisine).

<u>Demi-salle – demi-journée</u>

Tout public avec chauffage 50 €. Sans chauffage 40 €

Demi-salle - journée entière

Tout public avec chauffage 95 €. Sans chauffage 85 €

Demi-salle - vin d'honneur

Tout public avec chauffage 90 € - Sans chauffage 80 €

Salle entière – demi-journée

Tout public avec chauffage 70 €. Sans chauffage 60 €

Salle entière - journée entière

Tout public avec chauffage 125 €. Sans chauffage 105 €

Salle entière vin d'honneur

Tout public avec chauffage 105 €. Sans chauffage 95 €

Caution : 250 €

Salle de PONT ECREPIN – Rue de la Roche (capacité 40 personnes avec cuisine).

Location:

Habitants de la commune 60 € Habitants hors commune 100 €

+ Chauffage : 10 € Caution : 250 €

Salle ANNEXE de la mairie (capacité 35 personnes sans cuisine).

Tout public ½ journée ou soirée avec chauffage 55 €. Sans chauffage 45 €.

Tout public journée entière avec chauffage 65 €. Sans chauffage 55 €

Tout public vin d'honneur avec chauffage 55 €. Sans chauffage 45 €.

Caution : 250 €

<u>Commune historique de Rabodanges</u> : salle polyvalente (capacité 80 personnes avec cuisine).

Week end été (du 16/05 au 30/09 inclus)

Habitants de la commune : 120 €
Habitants hors de la commune : 200 €
Week end hiver (du 01/10 au 15/05 inclus)

Habitants de la commune : 155 € Habitants hors de la commune : 265 €

<u>Caution</u> : 500 €

Commune historique des Rotours : salle communale (capacité 40 personnes avec cuisine).

Location:

Habitants de la commune 60 € Habitants hors commune 100 €

+Chauffage : 10 € Caution : 250 €

<u>Commune historique de Sainte Croix sur Orne</u> : salle polyvalente (capacité 40 personnes avec cuisine).

Location:

Habitants de la commune 60 € Habitants hors comune 100 €

+ Chauffage : 10 € Caution : 250 €

Pour toutes les salles sauf la salle Jean Féron

Gratuit pour les associations de la commune et hors commune

Location de matériel

Pour une journée :

1/ Sonorisation « ancienne » 35 € Sonorisation « nouvelle » 60 € Grand écran 50 € Petit écran 40 €

Armoire électrique 60 € Rétroprojecteur 60 €

Une caution de 300 € sera demandée pour le matériel ci-dessus

2/Barrières 0.50 € - 0.25 € par journée supplémentaire

Grilles d'exposition 0,50 € - 0,25 € par journée supplémentaire

Tables 0.50 €

Chaises ou bancs 0,20 € (pas de sortie sans accord préalable)

Chaises en tissus 0,25 € (pas de sortie sans accord préalable)

Une caution de 100 € sera demandée pour le matériel ci-dessus

Salle Jean FERON

Ainsi, les tarifs de la salle Jean FERON applicables à compter du 1er janvier 2021 sont proposés comme suit :

AVEC CUISINE

	Habitants la commune	Avec chauffage	120€
<u>Demi-journée</u>	Habitants la commune	Sans chauffage	100€
	Habitants hors commune	Avec chauffage	180€
	Habitants la commune	Avec chauffage	180€
lournée entière	Habitants la commune	Sans chauffage	150 €
<u>Journée entière</u>	Habitants hors commune	Avec chauffage	280 €
	Habitants hors commune	Sans chauffage	250 €
	Habitants la commune	Avec chauffage	260 €
Week-end	Habitants la commune	Sans chauffage	210€
<u>vveek-end</u>	Habitants hors commune	Avec chauffage	360€
	Habitants hors commune	Sans chauffage	310€

SANS CUISINE

	Habitants la commune	Avec chauffage	100€
Danel la comé a	Habitants la commune	Sans chauffage	80 €
<u>Demi-journée</u>	Habitants hors commune	Avec chauffage	150 €
	Habitants hors commune	Sans chauffage	130 €
	Habitants la commune	Avec chauffage	150 €
louveáa antiàva	Habitants la commune	Sans chauffage	120 €
<u>Journée entière</u>	Habitants hors commune	Avec chauffage	250 €
	Habitants hors commune	Sans chauffage	220 €
	Habitants la commune	Avec chauffage	220 €
Week-end	Habitants la commune	Sans chauffage	170€
<u>vveek-end</u>	Habitants hors commune	Avec chauffage	320 €
	Habitants hors commune	Sans chauffage	270 €

Caution : 500 € + 250 € avec cuisine

Pour les associations ou autres organismes bénéficiant d'un forfait annuel, le tarif actuel serait majoré de 40 €, à chaque utilisation de la cuisine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents :

> Approuve la proposition de la commission des bâtiments communaux pour les tarifs 2021 des salles communales.

2020-12-13 DESIGNATION DE DELEGUE MUNICIPAL AU COLLEGE GASTON LEFAVRAIS

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe l'Assemblée qu'une délibération du 15 juin 2020 avait été prise pour désigner deux délégués pour le collège.

Toutefois, depuis la direction du collège nous a précisé que la commune ne disposait que d'un seul délégué au sein de leur conseil d'administration.

En conséquence, Monsieur le 1er Adjoint propose de désigner comme seul délégué Madame Sophie PICHONNIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

- > Désigne le délégué municipal suivant pour représenter la commune auprès du Collège ;
 - PICHONNIER Sophie

<u>2020-12-14 LANCEMENT DE TRAVAUX SUR L'AIRE DE JEUX DU CHEMIN DU FRICHE – PUTANGES-PONT-ECREPIN</u>

Monsieur le 1^{er} Adjoint donne la parole à Madame Sophie PICHONNIER, Présidente de la commission vie associative et jeunesse

Madame PICHONNIER_ informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de remplacer les jeux de l'aire de jeux situé sur le chemin du friche à Putanges-Pont-Ecrépin, jugés obsolètes.

Aussi, une démarche a été engagée pour envisager leurs remplacements.

Des entreprises ont été sollicitées pour effectuer des travaux de terrassements et d'installation de jeux extérieur sur cette aire tout en respectant l'environnement immédiat de ce site.

Après analyse et recherche de proposition, la commission s'est réunie le 9 décembre 2020 pour étudier les devis sollicités et reçus des entreprises suivantes :

1/Terrassement, pose de traverses et du géotextile :

- ➤ Entreprise Y Paysage : 4 311.20 € HT soit 5 173.44 € TTC
- ➤ Entreprise Yzeux : 4 870.00 € HT soit 5 844.00 € TTC

2/ Acquisition des jeux et installation :

- ➤ Entreprise Qualicité: 33 475.14 € HT soit 40 170.14 € TTC
- ➤ Entreprise Mefran Collectivités : 46 845.00 € HT soit 56 214.00 € TTC,
- ➤ Entreprise Kompan/Entreprise Multi Services Normandie, 63 471.15 € HT soit 76 165.38€ TTC

Après avoir analysé les offres reçues, les Membres de la commission proposent de retenir les entreprises cidessous :

- ➤ L'entreprise Y PAYSAGE pour un montant de 4 311.20 € HT soit 5 173.44 € TTC pour le terrassement, les traverses et le géotextile.
- ➤ L'entreprise QUALICITE pour un montant de 33 475.14 € HT soit 40 170.14 € TTC pour l'acquisition et l'installation des jeux.

Ces deux devis étant les moins disant.

Monsieur le 1^{er} Adjoint invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer la proposition de la commission..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

- ➤ Retient l'entreprise Y Paysage pour un montant de 4 311.20 € HT soit 5 173.44 € TTC pour le terrassement, les traverses et le géotextile, moins disant.
- ➤ Retient l'entreprise Qualicité pour un montant de 33 475.14 € HT soit 40 170.14 € TTC pour l'acquisition et l'installation des jeux., moins disant.
- > Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions susceptibles d'être accordées
- > Charge Monsieur le Maire de régler cette dépense au budget primitif 2020 en investissement à l'opération 0023.

2020-12-15 REGULARISATION DE CHARGES – LOGEMENT COMMUNAL DE RABODANGES

Monsieur Sylvain GAUDIN, 1er Adjoint, Président de la commission travaux de voirie, bâtiments communaux, réseaux, assainissements, eau et électricité, informe l'Assemblée qu'une régularisation de charges doit être faîtes pour le logement communal de Rabodanges à propos de la consommation du gaz. Le dernier relevé a été fait en mars 2015 et à un nouveau relevé a été fait en mars 2020.

Une consommation estimative a été facturée au locataire d'un montant de 90 € par mois (1080 € pour une année) après relevé du compteur il resterait à charge 1 511 € pour les 5 années. Il a été décidé qu'un rappel sur les deux dernières années lui sera facturé pour un montant de 604 € et qu'une remise gracieuse sera faite sur les années 2015, 2016, 2017.

Monsieur le 1^{er} Adjoint invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur la régularisation énoncée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

- ➤ Approuve cette régularisation de charges d'un montant de 604 € pour le logement communal de Rabodanges et la remise gracieuse des années 2015, 2016, 2017.
- > Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette régularisation.

QUESTIONS DIVERSES

2020-12-16 REALISATION D'UNE EXTENSION DU RESEAU ORANGE DE LA CLINIQUE VETERINAIRE

Monsieur Sylvain GAUDIN, 1er Adjoint, Président de la commission des travaux de voirie, bâtiments communaux, réseaux, assainissements, eau et électricité, indique que dans le cadre des raccordements engagés par la commune pour la future clinique vétérinaire sur Putanges-Pont-Ecrepin, il est apparu opportun de réaliser l'enfouissement de ces réseaux, notamment de l'extension télécom. Pour ce faire un devis a été sollicité auprès de l'opérateur en charge de l'enfouissement du réseau électrique pour mutualiser la tranchée et optimiser les coûts de VRD.

Ainsi, Monsieur GAUDIN informe l'Assemblée qu'il a réuni sa commission le 16 décembre 2020 qui a étudié le devis de l'entreprise Allez et Cie, sous traitant d'ENEDIS, afin de pouvoir réaliser l'extension du réseau Orange, pour le raccordement de la clinique vétérinaire en utilisant en partie la tranchée d'alimentation éléctrique déjà prévue à cet effet. Cette proposition s'élève à 8 959.90 € HT soit 10 751.88 € TTC.

Monsieur le 1er Adjoint invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur le devis proposé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

- ➤ Retient l'entreprise Allez et Cie pour son devis d'un montant de 8 959.90 € HT soit 10 751.88 € TTC afin de réaliser l'extension du réseau Orange pour le raccordement de la clinique vétérinaire.
- > Charge Monsieur le Maire de régler cette dépense au budget primitif 2020 en investissement à l'article 21538.

2020-12-17 VIREMENT DE CREDIT 3/2020 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le 1^{er} Adjoint donne la parole à Monsieur MALLARD, Président de la commission des finances et des Budgets.

Monsieur MALLARD expose le besoin d'effectuer une décision modificative pour abonder la section des dépenses d'investissement afin de pouvoir régler les travaux de réalisation d'une extension du réseau orange pour un montant de 8 959.90 € HT soit 10 751.88 € TTC.

Monsieur le 1er Adjoint informe l'Assemblée qu'il convient d'effectuer la virement de crédits suivant :

Section d'Investissement

OBJET	RECETTES		DEPENSES	
	Article	Somme	Article	Somme
DI article 21538			21538	+ 10 800.00 €
DI 020 Dépenses Imprévues			020	-10 800.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

➤ Accepte le virement de crédits 3/2020 comme énoncé ci-dessus.

2020-12-18 VIREMENT DE CREDIT 4/2020 - BUDGET COMMUNE

Monsieur le 1^{er} Adjoint donne la parole à Monsieur MALLARD, Président de la commission des finances et des Budgets.

Monsieur MALLARD expose le besoin d'effectuer un virement de crédits pour abonder la section des dépenses d'investissement afin de pouvoir régler le lancement de travaux sur l'aire de jeux du chemin du Friche à Putanges-Pont-Ecrépin pour un montant de 37 786.32 € HT soit 45 343.58 € TTC.

Monsieur le 1er Adjoint informe l'Assemblée qu'il convient d'effectuer ce virement de crédit suivant :

Section d'Investissement

OBJET	RECETTES		DEPENSES	
	Article	Somme	Article	Somme
DI à l'opération 0023 Aire de Jeux-				
Friche			2135	+350.00 €
DI 020 Dépenses Imprévues			020	-350.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

➤ Accepte le virement de crédits 4/2020 comme énoncé ci-dessus.

2020-12-19 DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU SYMOA

Monsieur le 1^{er} Adjoint donne la parole à Monsieur Gérard Grandsire, membre de la commission "Environnement et patrimoine".

Monsieur Grandsire informe l'Assemblée de la nécessité pour la commune de Putanges-le-Lac d'étudier les options possibles pour engager la restauration de la continuité écologique sur les ouvrages lui appartenant : la prise d'eau de la scierie et la chaussée du bourg de Putanges-Pont-Écrepin.

En effet, suite à une décision nationale de 2012, la Direction Départementale des Territoires a notifié en 2015 à la commune historique de Putanges-Pont-Ecrepin la décision administrative de supprimer les obstacles à l'écoulement des eaux. Cela concerne 7 ouvrages sur l'Orne dont 3 sur notre territoire. La DDT a prolongé jusqu'en 2022 la date butoir pour l'obligation de mise en conformité de l'ouvrage pour rétablir la continuité écologique.

Par ailleurs, il est précisé que l'Agence de l'Eau Seine Normandie a mis la continuité écologique et le ruissellement érosion dans ses priorités 2019/2024.

Aussi, pour donner suite à ce dossier et étudier les différents scénarios qui peuvent permettre cette restauration (suppression, bras de contournement ou passe à poissons), il est proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage au SYMOA pour une mission d'étude sur la restauration de la continuité écologique, sachant que le coût restant à la charge de la commune sera de 250 euros.

Monsieur le 1^{er} Adjoint invite les membres à se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ;

- ➤ Accepte de déléguer la maîtrise d'ouvrage de la commune de Putanges-le-lac au SYMOA pour une étude de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages appartenant à la commune : prise d'eau de la scierie et la chaussée du bourg pour un coût forfaitaire de 250 €.
- > Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à ce dossier avec le SYMOA.

DELIBERATIONS

2020-12-01CAMPING MUNICIPAL DU VAL D'ORNE – RECRUTEMENT D'UN AGENT SAISONNIER

2020-12-02 ADHESION AU CONTRAT GROUPE DU CENTRE DE GESTION DE L'ORNE POUR L'ASSURANCE DU PERSONNEL – ANNEE 2021

2020-12-03 REALISATION D'UN EMPRUNT POUR FINANCER L'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE DE LA POSTE ET DU LOGEMENT ADJACENT CADASTRE AB 400, 401, 402 – COMMUNE DELEGUEE DE PUTANGES PONT ECREPIN

2020-12-04 DECISION MODIFICATIVE N°4/2020- BUDGET COMMUNE

2020-12-05 DECISION MODIFICATIVE N°5/2020 - BUDGET COMMUNE

2020-12-06 DECISION MODIFICATIVE N°6/2020 - BUDGET COMMUNE

2020-12-07 TARIFS ASSAINISSEMENT 2021- COMMUNE DELEGUEE DE RABODANGES

2020-12-08 TARIFS ASSAINISSEMENT 2021 – COMMUNE DELEGUEE DE LA FORET AUVRAY

2020-12-09 TARIFS REDEVANCES ASSAINISSEMENT DE PUTANGES PONT ECREPIN – EXERCICE 2021

2020-12-10 TARIFS CAMPING DU VAL D'ORNE - ANNEE 2021

2020-12-11 TARIFS DES CIMETIERES 2021

2020-12-12 TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES 2021

2020-12-13 DESIGNATION DE DELEGUE MUNICIPAL AU COLLEGE GASTON LEFAVRAIS

2020-12-14 LANCEMENT DE TRAVAUX SUR L'AIRE DE JEUX DU CHEMIN DU FRICHE – PUTANGES-PONT-ECREPIN

2020-12-15 REGULARISATION DE CHARGES - LOGEMENT COMMUNAL DE RABODANGES

2020-12-16 REALISATION D'UNE EXTENSION DU RESEAU ORANGE DE LA CLINIQUE VETERINAIRE

2020-12-17 VIREMENT DE CREDIT 3/2020 - BUDGET COMMUNE

2020-12-18 VIREMENT DE CREDIT 4/2020 - BUDGET COMMUNE

2020-12-19 DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU SYMOA